



M Le Ministre M Patrick Kanner  
Ministère de la Ville, de la Jeunesse  
et des Sports  
35 rue Saint Dominique  
75 700 PARIS SP 07

## MISE EN GARDE

### Objet : La sécurité des pratiquants de sports de glisse aquatique



Monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

Nous venons par la présente vous faire part des dangers qu'encourent les pratiquants de sports de glisse aquatique. Nous tenons à tirer la sonnette d'alarme face à cette situation qui mérite votre pleine attention.



**L'intégrité physique des pratiquants est aujourd'hui mise en péril. Il y a danger et il est dû à l'absence de concertation entre les différentes fédérations** (Fédération Française de Voile, Fédération Française de Vol Libre, Fédération Française de Surf) **et la non-homogénéisation des règles de sécurité alors que les pratiques ont évolué et deviennent transversales.**

Les sports de glisse aquatique (windsurf, kitesurf, surf, paddle surf) sont régies par trois fédérations nationales différentes. Le pratiquant type est, depuis de nombreuses années, adepte du multi glisse et du multi support. Or, les fédérations nationales demeurent figées dans leur approche et défendent chacune leur domaine de prédilection sans pour autant s'ouvrir aux rapides évolutions du marché et des tendances.

Leur position contraste avec la réalité vécue au quotidien par les amateurs de sports de glisse aquatique. Nous établissons les constats suivants :

- Les pratiques multi glisse et multi support ont le vent en poupe. Les pratiquants deviennent zappeur. Grâce à l'évolution des matériels, un seul support peut être utilisé pour la pratique de différents sports (windsurf, kitesurf, surf, paddle surf et maintenant le foil). Ces pratiquants peuvent donc dépendre de différentes fédérations.
- Des marques (sealion...) et des concepts (windsup...) exploitent cette niche des sports de glisse pour développer un marché transversal dynamique, surfant sur la belle vague médiatique actuelle.
- La majorité des pratiquants ne sont pas aujourd'hui affiliés aux fédérations (environ 9 sur 10). Pouvons-nous leur reprocher de ne pas adhérer à trois fédérations pour une même activité sportive ? En effet, en utilisant un même support, ils peuvent le matin profiter du vent donc adhérer à la FFV ou la FFVL et l'après-midi pagayer dans les vagues et adhérer à la FFS.
- Pour préserver leur pré carré, les fédérations demandent des zonages sans se soucier des coûts d'aménagement que les collectivités supportent seules. Aménagements qui s'avèrent souvent inutiles et dont le but véritable est de diviser pour mieux régner...



Face à l'attrait grandissant des sports de glisse aquatique et leur développement rapide, la sécurité est primordiale. Comment garantir la sécurité de tous les pratiquants si les règles de navigation définies par chaque fédération n'intègrent pas les règles transversales des autres fédérations ? Comment préserver l'intégrité physique des pratiquants quand windsurfers, kitesurfers, surfers et paddlers prennent les vagues au même moment et au même endroit ?

Quid, en outre, du caractère contradictoire de certaines règles ? Par exemple, la FFV accorde la priorité à celui qui saute une vague alors que la FFVL la donne à celui qui surfe la vague. Les pratiquants FFV et FFVL peuvent ainsi se mettre mutuellement en danger tout en étant dans leur bon droit !



**Nous proposons l'alternative suivante :**

- Soit les fédérations se réunissent et travaillent ensemble pour mettre en place des règles communes intégrant la transversalité des pratiques.

- Soit, pour répondre à l'urgence de la situation et réduire les risques importants encourus par les pratiquants, il y a création d'une grande fédération multi glisse qui définit des règles simples et communes à toutes les pratiques et qui encadre ces dernières.

Nous sommes les représentants de Wind Valley, plate-forme communautaire dédiée aux pratiquants de sports de glisse aquatique. Nous sommes des pratiquants passionnés et impliqués. Nous avons fondé Wind Valley, en juin 2015, pour fédérer l'ensemble des pratiquants multi glisse. Nous œuvrons avec eux et pour eux afin de sécuriser toutes les pratiques. Nous pouvons compter sur l'aide de différentes associations :

- Port-La-Nouvelle windsurf « PLNW » association loi de 1901 n°0113005485  
PORT-LA-NOUVELLE WINDSURF : 180 rue Marechal De Lattre De Tassigny - 11210  
Port La Nouvelle

- ASSOCIATION LEUCATE BARCARES FUNBOARD (ALBF1166) : N°10 avenue Pierre  
Brossolette - Résidence Le Caounil II - 11560 St Pierre La Mer.

Nous sensibilisons et mobilisons également les shops, shapers, politiques et associations environnementales.

Nous savons l'intérêt que vous portez au développement des pratiques sportives sur le territoire. Elles véhiculent des valeurs qui favorisent le respect mutuel, le vivre ensemble et la solidarité. Les éclairages que vous nous apporterez sur la sécurité des pratiquants de sports de glisse aquatique nous permettront d'initier des actions constructives avec les fédérations.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'expression de notre haute considération.

Wind Valley